

Projet de rénovation des Halles : proposition d'organisation d'une concertation du programme

La concertation est un processus collectif visant à enrichir les projets et à faire émerger des propositions pertinentes.

C'est un débat d'idées ayant pour but d'éclairer la décision des élus.

Elle ne saurait être assimilée à une co-décision, ou à la recherche systématique du consensus.

Elle repose sur l'échange, l'écoute et une transparence des informations (la même pour tous)

Elle se fonde sur la tolérance et suppose une égalité de traitement des acteurs. (élus, associatifs et citoyens)

La vocation des associations n'est pas de représenter une population mais de mettre en valeur ses idées.

Niveau de décision

voix délibérative

MAIRIE DE PARIS

Les élus

Font des choix politiques

Orientations des projets

Décident la concertation

Ordonnent les concours

Prennent les décisions finales

Sont membres de la commission d'attribution

Cofinancement

RATP, Unibail, Région

sont de fait associé de façon privilégiée
à la concertation

Niveau organisationnel et d'études

avis d'opportunité (à priori) , propositions

L'ADMINISTRATION et organismes publics

Directions de la ville, Sem

Mettent en œuvre la politique des élus :

Font les études techniques

Donnent les avis de faisabilité et leurs observations

Organisent les concours

Rendent compte aux élus

Organisent la concertation

Organisent la communication

(mettent en place et gèrent les supports de
communication (site Internet , dépliants , lettre d'infos,
comptes rendus ...)

LES PRESTATAIRES

Architectes, Paysagistes,

Cabinets d'études

Maître d'œuvre.....

Ils étudient, proposent et réalisent :

A partir des stratégies urbanistiques et politiques.

Selon les projets de réaménagement, la création de la
ZAC et le cahier des charges.

Niveau de consultation

**observations et propositions, voix consultative
organisé selon la programmation**

LES PARISIENS ET FRANCILIENS

Sont informés des projets par :

Expositions, lettre d'information, site Internet

Réunion publique, atelier de travail

Ils donnent leur avis à voix égale et consultative

LES REUNIONS PUBLIQUES

Sont décidées par les élus

Organisées par l'administration

Annoncées à l'avance, ainsi que l'ordre du jour

Organisées par thème ou sur l'orientation générale

Elles servent à informer les citoyens sur les projets

Tout le monde peut y assister et poser des questions

LES ATELIERS

Ils sont organisés par la ville, publics et ouverts à tous

Annoncés à l'avance ils servent à approfondir certains

thèmes et à obtenir des réponses à des questions

posées en réunions publiques.

Ils permettent aux citoyens de donner leur avis sur les
projets et d'y faire des propositions.

LES GROUPES DE TRAVAIL

Fondés sur des échantillons statistiques de populations

Sur des thèmes précis et animés par des pédagogues

Ils permettent d'écouter les voix de ceux qui ne
peuvent assister aux réunions.